

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 04 avril 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 46 -2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Création du DU Préparation Ingénieur Roanne de TELECOM Saint-Etienne.</p>
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du DU Préparation Ingénieur Roanne de TELECOM Saint-Etienne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 14
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 20	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

Mention : Préparation Ingénieur Roanne

Composante de rattachement :

TELECOM Saint-Etienne

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

- ◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

- ◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
SAUVIAC	Bruno	bruno.sauviac@univ-st-etienne.fr
ANDRE	Hugo	hugo.andre@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
MALOTAUX	Sophie	sophie.malotiaux@telecom-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Ce DU est associé à la création d'un diplôme d'ingénieur sur le site de Roanne, porté par Télécom Saint-Etienne. Le nouveau diplôme d'ingénieur est réalisé avec le partenariat de l'IUT de Roanne et le laboratoire LASPI.

Le DU a pour vocation de fournir des compléments de formation en mathématiques, informatique et en physique, pour aider à suivre correctement le cycle ingénieur. Les titulaires de ce DU auront une voie d'accès spécifique pour candidater à la formation d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne sur le site de Roanne.

La formation s'adresse à des étudiants inscrits à l'UJM sur le site de Roanne, en BUT GIM ou RT ou en licence SPI. Elle se déroulera avec un suivi sur deux années (BAC+1, BAC+2). Le diplôme sera validé à la fin de la seconde année.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

La formation dispensée se propose de renforcer les acquis en mathématiques, informatique et en physique pour permettre une poursuite d'étude de cycle ingénieur.

◆ Objectifs pédagogiques

1. Renforcer les compétences en mathématiques pour développer la capacité à résoudre des problèmes mathématiques complexes et améliorer les compétences en modélisation mathématique et en analyse de données.
2. Acquérir des bases solides en informatique afin de découvrir les outils et langages essentiels à la modélisation, au traitement des données et à l'automatisation de certaines tâches d'analyse.
3. Approfondir les connaissances en physique pour, connaissant les principes de base certains domaines, être en capacité de développer des compétences en expérimentation et en interprétation des résultats physiques.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : Maximum : 24	
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :	
Modalités de candidature	Autre (à préciser) Pour l'instant par demande auprès des chefs de département ou de la licence	
Durée de la formation	Pluriannuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu intégral	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Mathématiques 1	Obligatoire		40			4
Informatique 1 (développement)	Obligatoire		25			3
Informatique 2 (système)	Obligatoire		15			2
Physique et modélisation	Obligatoire		20			3
Totaux			100			12

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20.</p> <p>Pour chaque enseignement, l'équipe pédagogique précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités d'évaluation de l'enseignement dont elle a la charge et le mode de calcul de la note finale. Chaque enseignement comptabilisera au moins deux évaluations.</p> <p>Une fois tous les enseignements de la formation terminés (fin de 2^{nde} année) une moyenne générale pondérée sera calculée (cf. coefficients).</p> <p>Pour obtenir le diplôme, le candidat devra avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et ne pas avoir de note finale dans un enseignement inférieure à 8/20.</p>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
50€ la 1 ^{ère} année 200€ la 2 ^{ème} année		

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	

Visa du contrôleur de gestion du :	18/03/2025
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet	
NOM DU PROJET	DU préparatoire FISEA Roanne
Date de réalisation de la fiche	18/03/2025
Composante / Labo / Structure	Télécom Saint-Etienne
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	24

Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)	100
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)	100
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	100%

Estimation de la Charge financière du projet

Charge d'enseignement				20 122 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)					
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)		Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>					
Titulaires PU - en EQTD	248 €	20		4 962 €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €	80		15 170 €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €			- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €			- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	142 €			- €	
<i>Vacataires</i>					
Vacataires - en EQTD	61 €			- €	
Prestation de service				- €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)					
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)		Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>					
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €			- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €			- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €			- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	163 €			- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €			- €	
<i>Vacataires</i>					
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €			- €	
Prestation de service				- €	

Frais de déplacement				1 200 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre		Total	
Train	80 €	15		1 200 €	estimation large d'A/R sur Roanne pour les enseignants de TSE
Vol				- €	
Hotel				- €	
Rapais				- €	
Visa				- €	
Pardiem				- €	
Autres (préciser)				- €	

Charges Personnels BIATSS				6 477 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Coût horaire	Nombre d'heures		Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	74		1 986 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	65		1 939 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	62		2 553 €	

Forfait additionnel de charges				3 336 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.					
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					

Estimation des recettes du projet

Recettes estimées du projet				15 581 €	Commentaire libre / Précisions
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.					
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
	Prix unitaire	Nombre		Total	
Subvention(s) directe(s)	9 581 €	1		9 581 €	Droits spécifiques de 50€ la 1ère année et 200€ la 2e ; le Plan Région Ingénieurs et assistants ingénieurs permet de financer les premières années avant le décloiement de la filière en apprentissage à compter de la 2e année ; les fonds de l'apprentissage prendront le relais à terme.
Recettes Inscription	250 €	24		6 000 €	
Participation du partenaire				- €	
Autres (préciser)	voir ci-contre			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	31 135 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	15 581 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	- 15 554 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	0 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	1 297 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	86
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	649 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	24
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	13 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	6 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 3 428 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	12 153 €